

REGLEMENT INTERIEUR

CENTRE DE LOISIRS

« LA LEVA »

I-PRESENTATION

Le Centre de Loisirs sans hébergement de Villerest implanté au gîte de la LEVA est géré par une association loi de 1901.

Les partenaires financiers du centre sont la mairie de Villerest, la C.A.F et le conseil général (ponctuellement le pays Roannais et la région).

Ce centre est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports. Ainsi, un numéro d'habilitation (d'agrément) est attribué pour chaque période d'ouverture.

II-FONCTIONNEMENT

A) modalités

Le Centre de Loisirs fonctionner tous les mercredis, les petites vacances scolaires (février, avril, novembre) et les grandes vacances (juillet).

Le Centre reste accessible à tous les enfants scolarisés ou en âge d'entrée à la maternelle et ce jusqu'à l'âge de 18 ans. (Aux heures respectives dévolues à chaque tranche d'âge).

La constitution des groupes par tranche d'âge reste à l'appréciation de l'équipe d'animation.

Le programme des activités est diffusé dans les écoles de Villerest, le collège Jean de la Fontaine, par mail et par Internet sur le site de Villerest, et les différents panneaux d'affichage.

B) les inscriptions

Il est indispensable de fournir chaque année :

- le dossier d'inscription complet
- la fiche sanitaire (apporter carnet de santé pour photocopier la page des vaccins)
- le certificat d'assurance extra scolaire de l'année en cours
- le quotient familial CAF (pour le calcul des aides éventuelles)

Paiement de la cotisation pour l'année scolaire, ceci dès la première 1/2 journée de présence.

Les **inscriptions** se font au centre de loisirs :

Pour le **MERCREDI**
-le **vendredi** précédent

Pour les **petites et grandes vacances**
-les **jours de permanence** indiqués dans le programme.

Des **pré-inscriptions** sont possibles par téléphone et par mail mais ne dispensent pas de se rendre aux permanences pour le règlement.

ATTENTION, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles qui peuvent varier selon les activités.

Les activités pour les 11-18 ans sont proposés généralement les après-midis et occasionnellement en soirée.

Les enfants ne pourront être inscrits du jour au lendemain pour les vacances sauf cas exceptionnels et s'il reste de la place.

C) les horaires

Les parents sont tenus d'emmener et de venir chercher leurs enfants auprès des encadrants pour un enregistrement administratif et pour une transmission de prise en charge. Les parents doivent respecter les horaires de temps d'accueil suivants :

DE 7H30 à 9H00 DE 11H30 à 12H15 LE MATIN

DE 13H30 à 14h00 ET DE 17H30 à 18H30 L'APRES-MIDI

(DE 17H00 à 18H30 **LES MERCREDIS**)

Ces horaires peuvent changer en cas de sortie en car ou d'activité extérieure (regarder le programme car dans le cas contraire l'enfant risque de ne pas faire partie du voyage)

D) les activités

Le planning des activités peut être modifié pour des raisons météorologiques, manque d'effectif et autres....

Les déplacements des enfants peuvent être assuré par le car, le mini bus, ou à pied suivant les possibilités et les distances.

Dans certaines circonstances et à titre exceptionnel, les véhicules personnels peuvent être utilisés.

PHOTOS : Les enfants sont régulièrement filmés ou pris en photo dans le cadre du centre. Les images peuvent être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées (sans but lucratif) : journal local, site ou journal municipal de Villerest.....(sauf accord explicite des représentants légaux de l'enfant).

E) les règles de vie

Le non-respect des biens (matériel du centre, autres locaux et matériel des associations...) des personnes (personnel d'encadrement, intervenants, adhérents, bénévoles...) pourra entraîner une exclusion du centre (sans remboursement des activités) avec le paiement des dégâts occasionnés.

F) l'alimentation

Le goûter du matin est fourni par les familles si elles le souhaitent.

Il est possible de prendre le repas de midi au centre, un traiteur livre les repas (réservation en même temps que les inscriptions).

Le centre fournit le goûter de 16H00.

Nous signaler toutes les difficultés que vos enfants peuvent rencontrer.

III- TARIFS

Les **tarifs** sont indiqués sur les programmes.

Lors de l'inscription des enfants, **le règlement se fera impérativement le jour même** en espèce, par chèque (ordre ACLVV), chèques vacances, chèques CESU (e-cesu) **ou à défaut lors de l'arrivée de l'enfant le premier jour**.

Quotient Familial	½ journée	Journée repas
0 à 900	3,65 €	7,30 €
900 à 1500	4,10 €	8,20 €
> à 1500	4,65 €	9,30 €

LE REPAS EST FACTURE 3,70€ EN PLUS DU TARIF DE LA GRILLE

Un supplément est demandé pour les sorties onéreuses.

En cas d'absence signalée le jour même et non justifiée par un certificat médical le repas et l'activité ne sont pas remboursés. (Avertir rapidement le responsable du centre en cas de désistement ou d'absence de votre enfant).

Les réductions auxquelles donnent droit la caisse d'allocations familiales et le centre communal d'action sociale ne seront octroyées qu'après présentation de justificatifs (attestation CAF, MSA, ou avis d'imposition).

IV- SECURITE / HYGIENE

Les animateurs ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants.

Les services d'urgence ou le médecin peuvent être amenés à intervenir pour tous les problèmes de santé dans le cadre d'activités (frais à la charge des parents). Ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant), l'autorisation médicale.

Veillez par ailleurs à la mise à jour des vaccins !

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement des poux non effectué par ex), ou atteint de maladies contagieuses.

V-ASSURANCE

L'association ACLVV a souscrit une assurance auprès de AXA.

VII-DIVERS

Prévoir pour les enfants des chaussures, des vêtements, une casquette, une bouteille d'eau, **adaptés à la sortie** prévue lors des programmes (en cas de beau ou mauvais temps).

ATTENTION sur le temps d'accueil des activités sportives peuvent être organisées (chaussures fermées à prévoir). Les animateurs se réservent le droit d'empêcher l'enfant à participer à ces jeux en cas de tenue non adéquate.

Le Centre de Loisirs déconseille aux enfants de venir avec des consoles, des jeux, mp3, téléphone portable, vêtements de marque, argent, tout objet de valeur et se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, vol, ou dégradation.